

L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE



[groupama.fr](https://www.groupama.fr)



Groupama
la vraie vie s'assure ici

QU'EST-CE QUE LA GARANTIE DOMMAGES-OUVRAGE ?

L'assurance Dommages-ouvrage intervient dans la prise en charge des travaux de réparation des dommages, de nature décennale⁽¹⁾, qui peuvent apparaître dans les dix ans suivant la réception d'une construction.

○ **VOUS ÊTES DONC ASSURÉ, PAR EXEMPLE, EN CAS :**

- d'infiltration d'eau par la toiture affectant l'utilisation de vos bureaux...
- de désordres affectant les fondations de votre école...

Pourquoi l'assurance Dommages-ouvrage est-elle indispensable ?

○ **UNE MULTITUDE DE PROFESSIONNELS INTERVIENT SUR VOTRE CHANTIER...
SAVEZ-VOUS S'ILS SONT CORRECTEMENT ASSURÉS ?**

L'assurance dommages-ouvrage permet de procéder aux remboursements ou à l'exécution de toutes les réparations faisant l'objet de la garantie décennale, sans attendre une décision de justice statuant sur les responsabilités de chacun.

**AINSI, VOUS POUVEZ PROCÉDER RAPIDEMENT
À LA RÉPARATION DU BÂTIMENT ENDOMMAGÉ
SANS PERTE FINANCIÈRE !**

- · Proposition de reformulation (issue des dispositions des CG) : L'assurance couvre les frais relatifs aux travaux de réparation des dommages à l'ouvrage réalisé ainsi qu'aux ouvrages existants, totalement incorporés dans l'ouvrage neuf et qui en deviennent techniquement indivisibles.
- Les frais d'expertise et les mesures conservatoires préconisées sont pris en charge.
- Les travaux de réparation des dommages comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires



1) Garantie en cas d'impropriété de l'ouvrage à sa destination ou d'atteinte à sa solidité.

L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

Une protection qui vous assure une tranquillité pendant 10 ans !



Ce qui peut arriver

○ LES SOLS COULÉS D'UNE SALLE DE SPORT SE DÉFORMENT ET EMPÊCHENT LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES.

- La commune veut faire jouer la garantie décennale de l'entrepreneur qui a réalisé ces sols. Malheureusement, il n'était pas assuré en responsabilité décennale pour ces travaux spécifiques et refuse de prendre les travaux de réparation à sa charge.
- La commune, ne pouvant se permettre de laisser la salle fermée plusieurs mois, se voit dans l'obligation de faire réaliser les travaux à ses frais.
- Elle exercera un recours direct contre l'entrepreneur : long, coûteux et sans garantie de remboursement.

○ LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE AURAIT PU ÉVITER CES DÉSAGRÉMENTS. COMMENT ?

- En cas de dommages affectant la solidité de l'ouvrage ou rendant l'immeuble impropre à sa destination, Groupama prend rapidement des mesures et organise le recours auprès des assureurs des constructeurs.
- Vous retrouvez très vite l'utilisation de votre bâtiment et reprenez vos activités dans les meilleures conditions !



BÉNÉFICIEZ D'UNE MEILLEURE PROTECTION, EN SOUSCRIVANT

— LA GARANTIE DES DOMMAGES IMMATÉRIELS CONSÉCUTIFS AUX DOMMAGES MATÉRIELS ASSURÉS*

Dans une usine agro-alimentaire, des fissures importantes apparaissent sur plusieurs murs. L'entreprise est contrainte de cesser sa production. Cette garantie lui permet d'être indemnisée des pertes financières subies.

— LA GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT DES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT*

La ventilation d'une maison de retraite fonctionne mal. Cette garantie permet de procéder rapidement à la réparation ou au remplacement du matériel afin d'assurer le confort des résidents.

** Garantie complémentaire et optionnelle proposée dans notre contrat Groupama Assurance Dommage Ouvrage.*



...ET GARDEZ L'ESPRIT TRANQUILLE

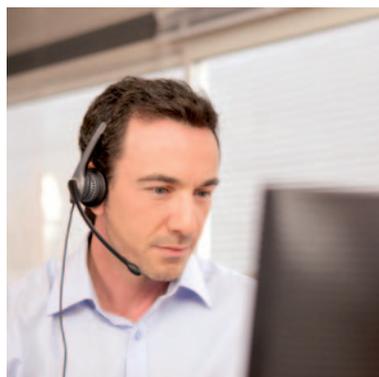


LES AVANTAGES GROUPAMA

**VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE OU PRIVÉE ? UNE ENTREPRISE ?
NOUS AVONS UNE SOLUTION D'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE SPÉCIALEMENT
CONÇUE POUR VOUS.**

Profitez des nombreux avantages Groupama :

- Une réponse rapide sur étude de votre dossier,
- Pas de franchise, quelle que soit la garantie souscrite,
- Un interlocuteur privilégié et spécialisé en assurance vous accompagne et vous conseille,
- Un numéro direct pour le contacter pour toute demande d'assurance ou interrogation.



CONSEILS GROUPAMA

○ Une opération de construction ou de rénovation prévue ?

Pensez à nous contacter dès l'origine de votre projet. Vous bénéficierez ainsi d'un accompagnement optimal et de conseils avisés.

VOS INTERLOCUTEURS EN ASSURANCE CONSTRUCTION



Un Pôle d'experts pour vous accompagner sur tous vos besoins liés au Risque Construction

- **6 souscripteurs** spécialisés Construction
- **12 Chargés d'indemnisation**, amiable et contentieux
- **11 inspecteurs sinistres Construction**
- **Un réseau de cabinets d'experts Construction**

VOS CONTACTS ASSURANCE CONSTRUCTION

Demander un projet, une attestation et mettre à jour vos contrats

02 97 46 57 85**

souscription-construction@groupama-loire-bretagne.fr

Déclarer ou se renseigner sur un sinistre

02 97 46 50 53**

construction@groupama-loire-bretagne.fr

** Appel non surtaxé, prix d'un appel local.

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter au contrat Groupama Assurance Dommages-Ouvrages ou voir auprès de votre conseiller Groupama.

